

Québec, le 28 octobre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 12 juin 2013, le député de Mercier déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant une intervention du ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés afin de trouver rapidement des solutions concernant la situation du personnel et des bénéficiaires recevant des services au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Vieille-Capitale.

Selon la demande des signataires de la pétition, les faits invoqués concernent les conclusions d'une étude qui avait été mandatée par le syndicat de l'établissement, au regard du niveau d'heures-soins en hébergement, estimé dans celle-ci comme étant nettement en deçà du taux établi par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). De plus, il est considéré que plusieurs impacts découleraient de cet état de fait pour le personnel et les bénéficiaires.

Le CSSS de la Vieille-Capitale, en collaboration avec l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, élabore un Plan de modernisation des services en hébergement. Ce plan comprend différentes perspectives de solutions et de stratégies, à court et à moyen terme, en lien avec les préoccupations soulevées dans la pétition déposée à l'Assemblée nationale. Le MSSS est informé de ces travaux et de leur évolution.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Réjean Hébert

N/Réf. : 13-MS-05069